Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_221-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_221

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Eau et assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AE-RMC)

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, René DIES, Guillaume DJENDEREDJIAN, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Michel PONTE pouvoir à Sophie DUFOUR, Nicolas DATCHY pouvoir à Nathalie GONZALES, Jean FOURISCOT pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Thierry PESCE, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe CARRIERE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_221-DE

Depuis le 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelles Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) exerce les compétences « eau potable » et « assainissement » sur l'ensemble de ses communes membres.

A ce titre, Dracénie Provence Verdon agglomération porte des projets d'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, sur lesquelles elle souhaite solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Il s'agit notamment des deux opérations suivantes :

- La réhabilitation du forage F1 de Ravel à Ampus
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, route de Fréjus, au Muy

1. <u>En ce qui concerne la réhabilitation du forage F1 de Ravel à Ampus :</u>

La commune d'AMPUS (580 abonnés, soit environ 950 habitants) a fait l'objet le 5 septembre 2020 d'un sinistre. En effet, lors d'une opération de maintenance du forage F1 visant à remonter la pompe de forage, la colonne montante s'est rompue. La pompe de forage et une partie du tubage sont restées bloquées dans l'ouvrage à environ 20 m de profondeur.

La commune étant en rupture d'approvisionnement et ne disposant d'aucune ressource de secours, il a été convenu d'équiper en urgence et provisoirement le forage F2 avec une pompe de forage en stock et le reste de la colonne montante du forage F1. Une pompe a donc été provisoirement posée sur le forage F2 à une vingtaine de mètres de profondeur.
Le coût global du projet s'élève à 33 168 € HT.

L'agence de l'eau est sollicitée à hauteur de 50 % soit un montant total de 16 584 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant HT	Taux
Agence de l'eau AERMC : **programme rebond**	16 584 €	50 %
Autofinancement DPVa	16 584 €	50 %
TOTAL	33 168 €	

2. <u>En ce qui concerne les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, route de Fréjus, au Muy :</u>

L'état général du réseau existant présente des dysfonctionnements, il est fuyard du fait d'une forte corrosion, il a une faible pente au regard du débit à évacuer. Des travaux d'investissement sont prévus afin de modifier la côte du raccordement et améliorer de manière générale la capacité du réseau.

Le coût global du projet s'élève à 144 752,75 € HT.
L'agence de l'eau est sollicitée à hauteur de 80 % soit un montant total de 115 802,20 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_221-DE

Le coût du projet se compose de la manière suivante :

Montant des travaux HT	125 002,50 €
Montant de la maîtrise d'œuvre HT	7 250 €
Frais divers (géomètre, SPS, travaux imprévus) HT	12 500,25 €
MONTANT TOTAL DU PROJET HT	144 752,75 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant HT	Taux
Agence de l'eau :	115 802,2 €	80 %
Autofinancement DPVa	28 950,55 €	20 %
TOTAL	144 752,75 €	

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Eau et Assainissement » réunie le 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter l'attribution des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir,
- autoriser le Président à signer toutes pièces relatives aux dits aménagement et travaux, et à toute demande de subventions pour le même objet,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget annexe Eau&Assainissement - DSP - chapitre 21 - article 2151;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 16/12/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.